
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de restauration du lac Les Trois Lacs
sur le territoire des municipalités de Tingwick et de Wotton, de la
Paroisse de Saint-Rémi-de-Tingwick et de la Ville d'Asbestos
par la Régie intermunicipale de restauration et de prévention des
Trois-Lacs.**

Dossier 3211-01-059

Le 12 janvier 2009

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de restauration du lac Les Trois Lacs par la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2005-07-14	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
2005-07-27	Délivrance de la directive
2006-11-24	Réception de l'étude d'impact
2006-12-04 au 2007-02-08	Consultation auprès des ministères et organismes
2007-03-12	Transmission du premier document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2007-05-15	Réception de l'addenda n° 1
2007-06-06 au 2007-07-06	Consultation auprès des ministères et organismes
2007-07-26	Transmission du deuxième document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2007-10-19	Réception de l'addenda n° 2
2007-11-02 au 2007-11-23	Consultation auprès des ministères et organismes
2008-04-04	Transmission du troisième document de questions et commentaires à l'initiateur de projet

Date	Événement
2008-12-18	Réception de l'addenda n° 3 (copie électronique)
2008-12-19 au 2009-01-12	Consultation auprès du MRNF et du MDDEP

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le lac Les Trois Lacs est un plan d'eau situé sur le cours de la rivière Nicolet Sud-Ouest sur le territoire des municipalités de Tingwick et de Wotton, de la Paroisse de Saint-Rémi-de-Tingwick et de la Ville d'Asbestos. Divisé en trois bassins, ce lac est intensivement utilisé pour la villégiature, principalement autour du troisième lac. Au cours des dernières décennies, la qualité du lac s'est beaucoup détériorée à la suite de l'accumulation rapide de sédiments fins et la prolifération des plantes aquatiques. Les apports importants et réguliers de nutriments ont entraîné au fil des ans une accélération de l'eutrophisation du plan d'eau. Étant peu profond, la baignade, la pêche et la navigation de plaisance sont maintenant moins faciles ou agréables à cause de la prolifération des herbiers aquatiques. L'Association des résidents des Trois-Lacs a donc déposé un avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs visant à corriger cette situation afin de récupérer les usages du lac. La régie intermunicipale de protection et de préservation des Trois-Lacs a été créée en juin 2007 par décret du ministère des Affaires municipales et des Régions et est officiellement devenue l'initiateur du projet en août 2008.

Le projet initial comprenait principalement les trois volets suivants :

- La construction d'une structure de contrôle dans la rivière Nicolet à environ 2 km de l'embouchure du lac pour abaisser le niveau du lac en hiver et permettre ainsi la compaction et l'oxydation des sédiments en berge, de même qu'une réduction de la charge nutritive interne et de la prolifération des herbiers aquatiques. L'abaissement visé était de 1,7 m, ce qui obligeait l'excavation du lit de la rivière Nicolet pour construire un canal d'amenée en amont de la structure sur 2,6 km et un canal de fuite de 200 m;
- L'implantation d'une clé d'empierrement dans la zone peu profonde reliant les deuxième et troisième lacs afin d'éviter l'érosion du fond de ce chenal lorsque le niveau hivernal aurait été abaissé;
- L'excavation ou le dragage des sédiments lacustres du troisième lac se trouvant dans la zone 0-2 m ainsi que l'excavation des sédiments grossiers présents à l'embouchure de la rivière Nicolet Sud-Ouest (premier lac), du ruisseau à la Truite, de la Petite rivière à Monfette et du Deuxième ruisseau (troisième lac).

Suite à plusieurs rencontres entre le MDDEP, le MRNF et l'initiateur concernant la faisabilité technique et environnementale de son projet, l'initiateur a modifié son projet en un projet expérimental de dragage dans 12 secteurs ciblés du lac afin d'y permettre le retour des usages récréatifs, soit particulièrement la baignade et la navigation. Les travaux de dragage couvrent une

superficie de 164 455 m² pour un volume estimé à 27 705 m³. Les interventions seraient réalisées en 3 phases, chacune d'une durée d'environ 1 mois, sur trois années consécutives. Deux techniques de dragage sont envisagées par l'initiateur soit l'utilisation d'un godet-pompe (amphibex) ou d'une pelle hydraulique montée sur un chaland. Les sédiments excavés seraient asséchés dans des bassins de décantation aménagés dans deux sablières près des sites de transbordement. Ils seraient ensuite valorisés sur des haldes de la mine Jeffrey à Asbestos afin de favoriser la reprise végétale de ce site.

L'initiateur compte réaliser des études de suivi environnemental visant à vérifier l'efficacité des interventions et l'importance de leurs impacts sur l'environnement dont notamment l'habitat du poisson. Cette connaissance devrait lui permettre de proposer des projets ultérieurs de restauration de son plan d'eau.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- la Direction des politiques de l'eau;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

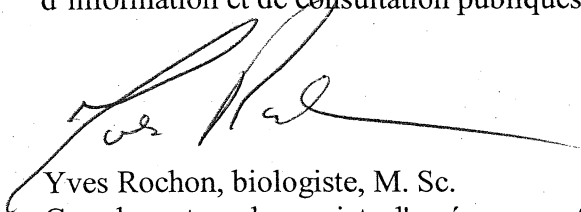
- ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DES TROIS-LACS. *Étude d'impact pour l'aménagement d'une structure de contrôle du niveau du Lac des Trois-Lacs – Rapport final*, par Consortium DDM – Pro Faune, novembre 2006, 214 pages, 8 annexes;
- ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DES TROIS-LACS. *Étude d'impact pour l'aménagement d'une structure de contrôle du niveau du Lac des Trois-Lacs – Addenda : Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, par Consortium DDM – Pro Faune, mai 2007, 45 pages, 4 annexes;

- ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DES TROIS-LACS. *Étude d'impact pour l'aménagement d'une structure de contrôle du niveau du Lac des Trois-Lacs – Addenda 2 : Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, par Consortium DDM – Pro Faune, octobre 2007, 35 pages, 3 annexes.
- RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION DE PRÉSERVATION DES TROIS-LACS. *Restauration du lac Trois Lacs, étude d'impact sur l'environnement – Addenda 3 : Description du projet modifié*, par Consortium DDM – Pro Faune, décembre 2008, 52 pages, 2 annexes;

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 27 juillet 2007. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Yves Rochon, biologiste, M. Sc.
Coordonnateur des projets d'aménagement
de cours et de plans d'eau
Service des projets en milieu hydrique